

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE D'AUTRAY MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue à la salle du conseil municipal, le 3 septembre 2024 à 20h00, à laquelle étaient présents et formant quorum :

Sont présents :

Monsieur Robert Pufahl, maire

Monsieur Alain Laferrière, conseiller du district numéro 1

Monsieur René Darveau, conseiller du district numéro 2

Monsieur Gaétan Bayeur, conseiller du district numéro 3

Monsieur Guy Burelle, conseiller du district numéro 4, maire suppléant

Monsieur Léo Soulières, conseiller du district numéro 5

Monsieur Guy Cloutier, conseiller du district numéro 6

Assiste à la séance : Madame Hélène Plourde, directrice générale et greffièretrésorière qui agit à titre de secrétaire d'assemblée. Est également présente Madame Carol-Anne Benjamin, directrice générale adjointe et chargée de projet.

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2024 ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

1. Ouverture de la séance

2. Approbation du procès-verbal :

2.1 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 août 2024, de la séance extraordinaire du 10 août 2024 et de la séance extraordinaire du 14 août 2024

3. Correspondance

3.1 Dépôt de la correspondance reçue

4. Administration générale

- **4.1** Maison de la famille aux quatre vents Noël au Centre- Ville
- **4.2** Avis de motion projet du règlement numéro 801-2024 abrogeant les règlements numéros 459-2006, 459-1-2015 et 459-2-2018 et décrétant les tarifs applicables aux frais de déplacement et aux dépenses encourues par les membres du conseil, les employés et les représentants de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier
- **4.3** Dépôt et présentation du projet du règlement numéro 801-2024 abrogeant les règlements numéros 459-2006, 459-1-2015 et 459-2-2018 et décrétant les tarifs applicables aux frais de déplacement et aux dépenses encourues par les membres du conseil, les employés et les représentants de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier

5. Trésorerie

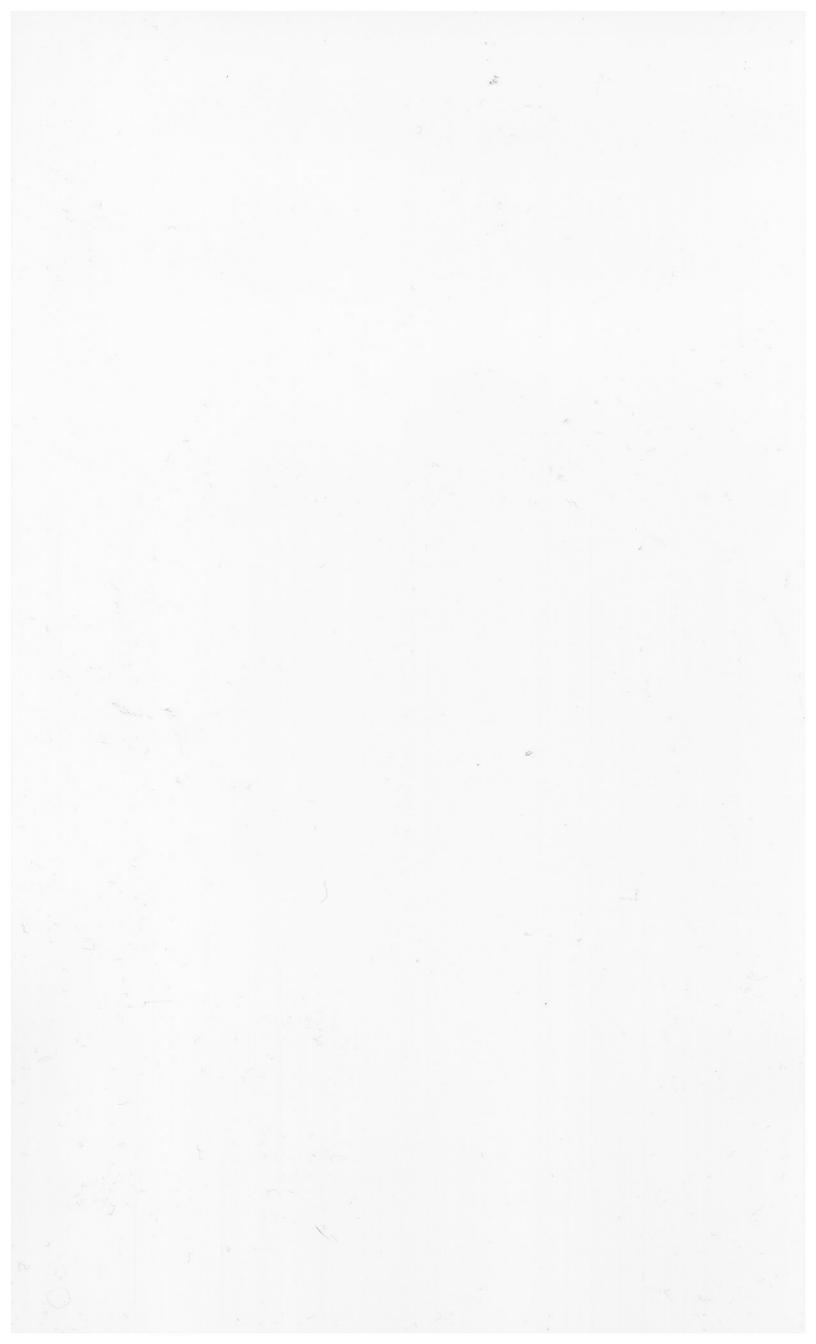
- 5.1 Approbation des comptes payés et à payer
- **5.2** Dépôt du rapport des revenus et dépenses

6. Travaux publics

- **6.1** Amendement résolution rang de l'Anse mandat pour le matériel
- **6.2** Réfection rang des Cascades demande d'aide financière Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIRL)
- 6.3 Réfection rang des Cascades autorisation et mandats

7. Hygiène du milieu

- 8. Urbanisme et environnement
- 9. Sécurité publique et service d'incendie





9.1 Croix-Rouge – avis de contribution et entente de services aux personnes sinistrées

10. Loisirs et culture

10.1 PAC rurales – autorisation à la directrice générale et greffière-trésorière

- 11. Autre(s) sujet(s)
- 12. Période de questions
- 13. Clôture et levée de la séance

13.1 Clôture et levée de la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Robert Pufahl, constate le quorum à 20h00 et déclare la séance ouverte.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

2024.09.149 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 août 2024, de la séance extraordinaire du 10 août 2024 et de la séance extraordinaire du 14 août 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 août 2024, de la séance extraordinaire du 10 août 2024 et de la séance extraordinaire du 14 août 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture publique des procès-verbaux.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Gaétan Bayeur Appuyé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier approuve les procèsverbaux de la séance ordinaire du 6 août 2024, de la séance extraordinaire du 10 août 2024 et de la séance extraordinaire du 14 août 2024.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

CORRESPONDANCE

Dépôt de la correspondance reçue.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2024.09.150 Maison de la famille aux quatre vents – Noël au Centre- Ville

Il est proposé par le conseiller Monsieur Guy Burelle Appuyé par le conseiller Monsieur Gaétan Bayeur Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier accorde une commandite de mille dollars (1 000,00\$) à la maison de la famille aux quatre vents dans le cadre de la fête de Noël au Centre-Ville.



Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

Avis de motion – projet du règlement numéro 801-2024 abrogeant les règlements numéros 459-2006, 459-1-2015 et 459-2-2018 et décrétant les tarifs applicables aux frais de déplacement et aux dépenses encourues par les membres du conseil, les employés et les représentants de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier

Le conseiller, Monsieur René Darveau, donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une séance subséquente, le règlement numéro 801-2024 abrogeant les règlements numéros 459-2006, 459-1-2015 et 459-2-2018 et décrétant les tarifs applicables aux frais de déplacement et aux dépenses encourues par les membres du conseil, les employés et les représentants de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier.

Dépôt et présentation du projet du règlement numéro 801-2024 abrogeant les règlements numéros 459-2006, 459-1-2015 et 459-2-2018 et décrétant les tarifs applicables aux frais de déplacement et aux dépenses encourues par les membres du conseil, les employés et les représentants de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier

Le conseiller, Monsieur René Darveau, dépose le projet de règlement numéro 801-2024 intitulé: « Règlement numéro 801-2024 abrogeant les règlements numéros 459-2006, 459-1-2015 et 459-2-2018 et décrétant les tarifs applicables aux frais de déplacement et aux dépenses encourues par les membres du conseil, les employés et les représentants de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier.

TRÉSORERIE

2024.09.151 Approbation des comptes payés et à payer

La directrice générale et greffière-trésorière soumet les listes des factures payables et payées et demande au conseil de les approuver.

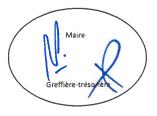
Il est proposé par le conseiller Monsieur Léo Soulières Appuyé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier Et résolu

D'approuver la liste des factures payées durant le mois d'août 2024, pour un montant total de cinquante et un mille cent quatre-vingt-quatre dollars et soixante-quatorze cents (51 184,74\$).

D'autoriser le paiement des factures présentées, pour un montant total de trois cent vingt-huit mille deux cent quarante et un dollars et quatre-vingt-dix-sept cents (328 241,97\$).

D'autoriser les salaires bruts ainsi que les gains non imposables payés durant le mois d'août 2024, pour un montant de soixante-neuf mille deux cent seize dollars et soixante-cinq cents (69 216,65\$).

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.



2024.09.152 Dépôt du rapport des revenus et dépenses

Il est proposé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier Appuyé par le conseiller Monsieur Léo Soulières Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier accepte le rapport des revenus et dépenses au 31 août 2024.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

TRAVAUX PUBLICS

2024.09.153 Amendement résolution – rang de l'Anse – mandat pour le matériel

Il est proposé par le conseiller Monsieur Guy Burelle Appuyé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier amende la résolution 2024.05.080 à l'effet de modifier le montant à payer à Wolseley Canada inc. pour une somme de cinquante-cinq mille deux cent vingt-six dollars et cinquante-huit (55 226,58\$) plus les taxes applicables plutôt qu'une somme de cinquante-deux mille neuf cent neuf dollars et douze (52 909,12\$) plus les taxes applicables.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2024.09.154 Réfection rang des Cascades – demande d'aide financière Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a pris connaissance des modalités d'application du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour l'élaboration d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Gaétan Bayeur Appuyé par le conseiller Monsieur René Darveau Et résolu

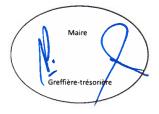
QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à réaliser les travaux de réfection du rang des Cascades selon les modalités établies dans le cadre du programme PIRL.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2024.09.155 Réfection rang des Cascades – autorisation et mandats

Il est proposé par le conseiller Monsieur Léo Soulières Appuyé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à un appel pour la réfection du rang des Cascades.



QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier mandate Stéphane Allard, ingénieur de la MRC de D'Autray pour la supervision des travaux.

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier mandate les services EXP inc. pour des contrôles qualitatifs des matériaux dans le cadre des travaux effectués dans le rang des Cascades.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SERVICE D'INCENDIE

2024.09.156 <u>Croix-Rouge – avis de contribution et entente de services aux personnes sinistrées</u>

Il est proposé par le conseiller Monsieur Léo Soulières Appuyé par le conseiller Monsieur René Darveau Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier renouvelle l'entente de services aux personnes sinistrées avec la société canadienne de la Croix-Rouge, l'entente est en vigueur pour une période de deux ans soit du 8 novembre 2024 au 8 novembre 2026;

QUE pour la durée de l'entente la Municipalité s'engage à verser une contribution financière annuelle comme suit :

2024-2025 : 0,20\$ par habitant2025-2026 : 0,21\$ par habitant

- 2026-2027 : 0,21\$ par habitant

QUE la Municipalité paye la contribution à la Croix-Rouge canadienne couvrant la période de novembre 2024 à octobre 2025 d'une somme de quatre cent soixante-treize dollars et quatre-vingts (473,80\$), incluant les taxes applicables.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

LOISIRS ET CULTURE

2024.09.157 PAC rurales – autorisation à la directrice générale et greffière-trésorière

Il est proposé par le conseiller Monsieur Léo Soulières Appuyé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à un appel d'offres pour l'aménagement des parcs dans le cadre du programme d'aide aux collectivités rurales (PAC rurales).

QUE cette dépense soit payée à 80% par une subvention offerte dans le programme d'aide aux collectivités rurales (PAC rurales) et à 20% à même le fonds général.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.



PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseiller Monsieur Gaétan Bayeur quitte la séance à 20h55. Le quorum est maintenu.

CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

2024.09.158 Clôture et levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Laferrière Appuyé par le conseiller Monsieur René Darveau Et résolu

De clore et de lever cette séance à 21h17.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

Robert Pufahl,

Maire

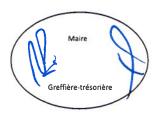
Hélène Plourde,

Directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Robert Pufahl, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec. »

Robert Pufahl,

Maire



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE D'AUTRAY MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue à la salle du conseil municipal, le 16 septembre 2024 à 18h00, à laquelle étaient présents et formant quorum :

Sont présents :

Monsieur Robert Pufahl, maire
Monsieur René Darveau, conseiller du district numéro 2
Monsieur Gaétan Bayeur, conseiller du district numéro 3
Monsieur Guy Burelle, conseiller du district numéro 4, maire suppléant
Monsieur Léo Soulières, conseiller du district numéro 5
Monsieur Guy Cloutier, conseiller du district numéro 6

Est absent:

Monsieur Alain Laferrière, conseiller du district numéro 1

Assiste à la séance : Madame Hélène Plourde, directrice générale et greffièretrésorière qui agit à titre de secrétaire d'assemblée. Est également présente Madame Carol-Anne Benjamin, directrice générale adjointe et chargée de projet.

L'avis de convocation a été signifié conformément à l'article 152 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) et tous les membres présents reconnaissent l'avoir reçu

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2024 ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Réfection de voirie rang des Cascades demande d'aide financière au programme d'aide à la voirie locale (PAVL)
- 3. Période de questions
- 4. Clôture et levée de la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Robert Pufahl, constate le quorum à 18h00 et déclare la séance ouverte.

RÉFECTION DE VOIRIE - RANG DES CASCADES - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)

2024.09.159 <u>Réfection de voirie - rang des Cascades – demande d'aide financière au programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volet redressement - sécurisation de voirie locale (PAVL) – volet redressement - sécurisation</u>

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;



ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la chargée de projet de la Municipalité, Mme Hélène Plourde, directrice générale et greffière-trésorière, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce projet;

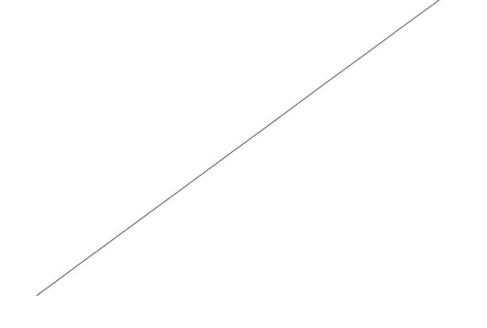
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Gaétan Bayeur Appuyé par le conseiller Monsieur Léo Soulières Et résolu

QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mme Hélène Plourde, directrice générale et greffière-trésorière, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

PÉRIODE DE QUESTIONS





CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

2024.09.160 Clôture et levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Monsieur René Darveau Appuyé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier Et résolu

De clore et de lever cette séance à 18h08.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

Robert Pufahl,

Maire

Hélène Pourde,

Directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Robert Pufahl, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec. »

obert Pufahl,

Maire